

La Région Rhône-Alpes

Diagnostic et préconisations sur l'outil taxe de séjour



Deuxième région touristique de France et l'une des premières régions touristiques européennes, la Région Rhône-Alpes avec la vallée du Rhône et les Alpes offre une variété de paysages propice au tourisme vert, tourisme d'eau, tourisme culturel comme à la pratique du ski.

Le Comité régional du tourisme créé par la Région en 1993 valorise ses atouts en partenariat avec les professionnels et en assure la promotion.

Comptant parmi les activités économiques les plus importantes, le tourisme contribue largement à la compétitivité de la région. En 2004, la Région Rhône-Alpes consacre 20,3 millions d'euros au tourisme. Elle participe également à hauteur de 60 % à la gestion des 6 parcs naturels régionaux.

En 1999 le service tourisme de la Région a souhaité établir un état des lieux complets au niveau de la taxe de séjour. En effet, cette ressource locale (gérée par les collectivités et exclusivement affectée au développement touristique) est un outil de financement de premier ordre. Cette étude poursuivait deux objectifs :

- Dresser un état des lieux, qualitatif et quantitatif
- Préconiser des bonnes pratiques, afin d'augmenter la collecte.

Des chiffres significatifs

53,3 millions d'euros : C'est le potentiel de taxe de séjour des 819 communes ayant une activité touristique en Rhône-Alpes.

23,9 millions d'euros : C'est le manque à gagner des 299 collectivités locales rhône-alpines qui ont voté la taxe de séjour.

...17,2 millions d'euros : C'est le produit collecté en 1999 par ces collectivités. Soit un rendement de **41,8 %** qui est dû aux difficultés de recouvrement constaté sur la totalité de sites.

En **2004** la Région investit **20,3 millions** d'euros dans le tourisme ce qui correspond au montant collecté par les territoires en taxe de séjour (**20,07 millions en 2002**). On constate ainsi que la taxe de séjour est une aubaine pour les collectivités qui en sont maîtresses de bout en bout :

- Choix de l'institution
- Choix du régime (réel ou forfait)
- Choix des tarifs (dans la limite des fourchettes réglementaires)
- Choix de la période de perception
- Choix de la gestion
- Choix de l'affectation (réservée au développement touristique)

La Région a, compte tenu de ces résultats, décidé de travailler en direction des territoires et des collectivités. L'objectif est de replacer la taxe de séjour à sa juste place. En effet, l'intervention de la collectivité dans la gestion et le financement de l'offre touristique est nécessaire et légitime.



Mobiliser les acteurs locaux



Créer un consensus autour de la taxe pour en améliorer le rendement. En effet, la taxe de séjour est souvent une source de conflit entre les logeurs et la collectivité. Or, cette situation est un non-sens !

La taxe de séjour ne pèse pas sur les contribuables locaux et est payée par ceux qui en bénéficient directement : les touristes. Professionnels du tourisme, élus et techniciens territoriaux doivent donc s'unir pour en faire un véritable outils de financement.

Dans ce processus la Région joue un rôle d'initiateur. Suite à l'étude, une brochure présentant les résultats a été adressée à l'ensemble des communes touristiques, un séminaire de formation a été organisé en collaboration avec Sciences-Po Grenoble sur ce thème...

Créer une dynamique territoriale

Au delà de l'amélioration du rendement (20 millions d'euros à gagner), la généralisation de la taxe est un point de travail important : plus de 500 communes supplémentaires pourraient voter la taxe de séjour en Rhône Alpes.

Le discours de la Région semble être de plus en plus entendu puisque des territoires aussi variés que le Genevois (74), le Pays de Saillans (26), Givors (69), St Etienne Métropole (42), le Pays Voironnais (38), le Pays d'Aubenas-Vals (07) travaillent actuellement sur ce thème.

La Région encourage ce type de démarches et finance (par l'intermédiaire des contrats de plan) les actions menées sur la taxe de séjour.

Le but est d'affirmer la vocation touristique d'un territoire en se donnant les moyens de financer l'offre non marchande qui améliorent la qualité des séjours.

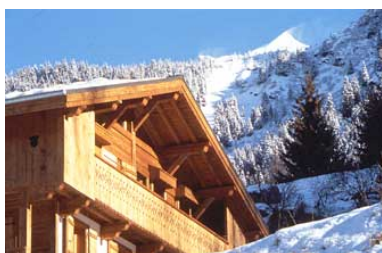
14 % d'augmentation de la taxe de séjour entre 1998 et 2002 !

De 17,2 millions en 1998, les territoires touristiques de la région Rhône Alpes sont passés à plus de 20 millions d'€ collectés en 2002.

La politique incitative de la Région porte ses fruits et l'outil taxe de séjour est de plus en plus utilisé, notamment via la carte d'hôte.

Grâce à un meilleur rendement et à un nombre croissant de territoires qui la collecte (29 communes et 11 groupements) la taxe de séjour apportent de nouveaux moyens au financement local du tourisme.

Structurer l'offre touristique



La Région Rhône Alpes est la première de France en nombre de lits marchands (plus d'1 million en 1999). Or, on connaît le caractère diffus de ces lits, qui sont pourtant à la base de l'activité touristique.

En se mobilisant fortement sur la taxe de séjour la Région souhaite développer une approche transparente de l'activité d'hébergement, quelque soit la nature des loueurs (professionnels ou particuliers).

En instituant et en gérant avec rigueur la taxe de séjour, c'est la base du tourisme que l'on étudie : nombre de lits, taux d'occupation, durée des séjours... Autant de données que l'on sait à la fois indispensables et difficiles à collecter. La taxe de séjour les met à la portée de tous.

cartedhote.net concepteur de cartes d'hôte® Créée en 2001, Cartedhote.net est une société d'ingénierie touristique spécialisée dans le Tourisme et les Technologies de l'Information qui accompagne les territoires dans leur stratégie de développement touristique local, en suscitant l'adhésion de l'ensemble des acteurs économiques locaux. Avec son équipe qui développe une approche "solution" allant de l'étude de définition à l'exploitation en passant par la réalisation, Cartedhote.net est reconnue pour son expertise technologique et son caractère opérationnel par des organisations nationales soutenant le développement local et a noué des partenariats avec des spécialistes. Cartedhote.net a déjà mis en œuvre plus de 40 cartes d'hôte (Vallée de Chamonix Mont-Blanc, Saint Jean de Luz, Piémont Oloronais, PNR du Vercors...) et travaille avec des collectivités territoriales (CRT, CDT, UDOTSI...).

Adresse : 7, rue des Beaux Tailleurs - 38000 Grenoble

Tél : 04.76.44.90.89

Fax : 04.76.44.00.41

Mail : info@cartedhote.net - **Web :** www.taxedesejour.net / www.cartedhote.net